

Le bilan est une opportunité de faire un point sur son parcours professionnel, il permet :

- ✓ de recenser et d'analyser ses compétences, ses connaissances et aptitudes professionnelles et personnelles.
- ✓ de clarifier ses motivations.

L'objectif de ces investigations étant de concourir à l'élaboration d'un Projet Professionnel et, le cas échéant, un Projet de Formation.

Plusieurs séances de travail permettront de déboucher sur un **plan d'action efficace** qui vous permettra de :

- Evoluer dans l'entreprise.
- Préparer une reconversion.
- Elaborer ou vérifier un projet professionnel.
- Découvrir ses atouts et son potentiel.
- Reprendre confiance en soi.
- Valider un projet de formation.
- Préparer une validation des acquis par l'expérience...

Quelle démarche privilégiez-vous ?

Il existe plusieurs façons de conduire un bilan de compétences. Certains consultants privilégient les méthodes dites expertes basées sur l'évaluation. D'autres mettent en avant l'autonomie du candidat et se situent plus dans une position de conseil et de guide. Mais dans tous les cas, votre consultant vous demandera d'être acteur de votre bilan.

- ✓ **Le salarié en contrat à durée indéterminée :**
Il faut justifier de 5 années d'activité salariée, dont une année dans l'entreprise. Entre deux Bilans, au moins 5 années doivent s'écouler.
- ✓ **Le salarié en contrat à durée déterminée :**
Il faut justifier de 24 mois consécutifs ou non comme salarié au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.
- ✓ **Le salarié temporaire :**
Il faut justifier de 3 ans d'ancienneté dans une société de travail temporaire dont 12 mois dans la même entreprise.

PRISE EN CHARGE : A QUI ADRESSER SA DEMANDE ?

Le salarié ou l'employeur (pour un de ses collaborateurs) peut faire une demande de prise en charge auprès de l'organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.

REFLETS est agréé « Centre de Bilans de Compétences » par les principaux OPCA :

BILAN DE COMPETENCES

**POUR FAIRE LE POINT SUR
SES COMPETENCES ET
SES APTITUDES**



2, Pl Général De Gaulle
06800 Cagnes s/Mer



Tél. : 04.93.20.66.40



**POUR CONSTRUIRE UN
PROJET PROFESSIONNEL**

www.reflets.asso.fr
bilan@reflets.asso.fr





FAIRE LE POINT SUR VOS COMPETENCES ET VOS APTITUDES AFIN DE CONSTRUIRE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL EN 3 PHASES

- 1 Phase **préliminaire** :
pour définir vos besoins, et vous présenter les méthodes et techniques utilisées lors de l'évaluation.
- 2 Phase d'**investigation** :
pour analyser vos motivations, identifier vos compétences et déterminer vos possibilités
- 3 Phase de **conclusion** et plan d'action :
pour établir un projet professionnel réaliste et prévoir les étapes de sa mise en œuvre.

UNE DEMARCHE EN 8 ETAPES

1	Accueil (1 heure)
2	Entretien approfondi : analyse de carrière (3 heures)
3	Tests psychotechniques adaptés (3 heures)
4	Entretien de restitution (3 heures)
5	Travail personnel accompagné (2 fois 3 heures)
6	Entretien approfondi : analyse des compétences en adéquation avec le projet (3 heures)
7	Entretien approfondi : Elaboration du projet professionnel (3 heures)
8	Entretien de synthèse générale (2 heures)

Remise au salarié d'une synthèse écrite reprenant les conclusions détaillées du bilan.

L'ENGAGEMENT DE REFLETS

Dans le cadre de sa mission REFLETS s'engage à :

- Réaliser un entretien d'information avant tout engagement.
- Respecter le secret professionnel et le caractère confidentiel des informations communiquées.
- Ranger dans un lieu spécifique dès la fin de la mission l'ensemble des documents constitutifs du bilan (durée d'archivage : 1 an).
- Faire en sorte que chaque bilan soit adapté à votre personnalité et qu'il conserve un caractère individuel.
- Vous aider à assumer de façon autonome votre démarche volontaire, sans s'y substituer.
- Respecter scrupuleusement et en toute transparence la méthodologie définie lors de la phase préliminaire.
- Votre consultant REFLETS reste disponible et à votre service contractuellement pour un suivi post-bilan dans un délai de 6 mois.
- Ne remettre à l'entreprise une synthèse complète ou succincte qu'avec l'autorisation du salarié qui en aura validé le contenu.

RYTHME ET DUREE

Le bilan de compétences s'organise sur une période allant de 12 à 16 semaines au rythme moyen d'un entretien de 2 à 3 heures par semaines.